



21.501 Initiative parlementaire

Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050

Déposé par:	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN
Date de dépôt:	12.10.2021
Déposé au:	Conseil national
Etat des délibérations:	Liquidé

Texte déposé

Les dispositions légales, en particulier celles de la loi fédérale du 23 décembre 2011 sur la réduction des émissions de CO₂, sont modifiées de sorte à atteindre les objectifs ci-dessous :

1. L'utilisation de combustibles et de carburants fossiles doit être réduite autant que possible dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique, économiquement supportable et compatible avec la sécurité du pays et la protection de la population.
 2. Les effets sur le climat des gaz à effet de serre d'origine anthropique émis en Suisse doivent être durablement neutralisés au plus tard dès 2050 par des puits de gaz à effet de serre sûrs en Suisse et à l'étranger.
 3. Une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050 est déterminée. Les objectifs intermédiaires sont fixés de manière à ce que la quantité cumulée de gaz à effet de serre émis soit conforme aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris 2015 et aux dernières données scientifiques.
 4. Les mesures visent un renforcement de l'économie nationale et l'acceptabilité sur le plan social. Elles tiennent compte de la situation des régions de montagne et des régions périphériques et utilisent en particulier des instruments de promotion de la recherche, de l'innovation et de la technologie.
- La révision de la loi dans le cadre de la présente initiative de commission est un contre-projet indirect à l'initiative populaire " Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) ". Elle entre en vigueur uniquement si l'initiative populaire est retirée ou rejetée en votation populaire.

Rapport et projet de la commission

03.06.2022 - Avis du Conseil fédéral (FF 2022 1540)

25.04.2022 - Rapport (FF 2022 1536)

Documents des Conseils

Propositions, dépliants

Chronologie

12.10.2021	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN Décision d'élaborer un projet d'acte
15.11.2021	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE Adhésion

Projet 1

Loi fédérale relative aux objectifs en matière de protection du climat (LCI)

FF 2022 1537





14.06.2022	Conseil national	Début des délibérations
15.06.2022	Conseil national	Décision modifiant le projet
15.09.2022	Conseil des Etats	Divergences
20.09.2022	Conseil national	Adhésion
30.09.2022	Conseil des Etats	Adoption (vote final)
30.09.2022	Conseil national	Adoption (vote final)

Etat des délibérations: Liquidé

Texte soumis au vote final: [FF 2022 2403](#)

Délai référendaire: [19.01.2023](#)

Projet 2

Arrêté fédéral sur le financement de l'encouragement de technologies et de processus innovants

[FF 2022 1538](#)

14.06.2022	Conseil national	Début des délibérations
15.06.2022	Conseil national	Décision conforme au projet
15.09.2022	Conseil des Etats	Adhésion

Etat des délibérations: Liquidé

Projet 3

Arrêté fédéral sur le financement du programme extraordinaire de remplacement des installations de chauffage

[FF 2022 1539](#)

14.06.2022	Conseil national	Début des délibérations
15.06.2022	Conseil national	Décision modifiant le projet
15.09.2022	Conseil des Etats	Divergences
20.09.2022	Conseil national	Adhésion

Etat des délibérations: Liquidé

Projet 4

Loi fédérale sur des mesures urgentes visant à assurer rapidement l'approvisionnement en électricité pendant l'hiver (modification de la loi sur l'énergie) (conforme à la proposition S2-01 Rieder)

[FF null null](#)



15.09.2022	Conseil des Etats	Décision conforme à la proposition S2-01 Rieder
26.09.2022	Conseil national	Divergences
27.09.2022	Conseil des Etats	Adhésion
28.09.2022	Conseil national	Adoption de la clause d'urgence
29.09.2022	Conseil des Etats	Adoption de la clause d'urgence
30.09.2022	Conseil des Etats	Adoption (vote final)
30.09.2022	Conseil national	Adoption (vote final)

Etat des délibérations: Liquidé

Texte soumis au vote final: [FF 2022 2410](#)

Délai référendaire: [19.01.2023](#)

Compétences

Commissions chargées de l'examen

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE (CEATE-CE)

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN (CEATE-CN)

Autorité compétente

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Informations complémentaires

Conseil prioritaire

Conseil national

Liens

Informations complémentaires

[Bulletin officiel](#) | [Votes CN](#)

Lien vers des informations complémentaires

[DÉLIBÉRATIONS](#) | [ARGUMENTS \(PDF\)](#) | [swissvotes](#) | [Votation populaire du 18 juin 2023](#)

